



ColBlanc

Le magazine officiel des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-FTQ)



Une mobilisation historique

Le mot du président
On avance, on avance, on recule pas !
page 3

Une première à la FTQ
Bienvenue à l'École des femmes !
page 5

Dans ce numéro, en version détachable
Calendrier de la grève tournante 2016
pages centrales

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

Sommaire

- 3** **On avance, on avance, on recule pas !**
Alain Fugère, président
- 4** **Manifestation du 7 et grève du 9 décembre 2015**
Le Comité du journal
- 5** **Bienvenue à l'École des femmes de la FTQ !**
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 6** **Patrick Dubois : l'action syndicale à l'avant-plan**
Maryse Chrétien, dir. syndicale et resp. du Comité du journal
- 7** **Col Blanc : prix du contenu de l'année au SFCP**
Le Comité du journal
- 8** **« Je postule... Je postule pas ? » Telle est la question !**
Gaétan Scott, représentant en dotation et admissibilité
- 9** **Nouvelle convention à la SHDM**
Mario Sabourin, vice-président
- 10** **Grève tournante Ville de Montréal 2016**
Le calendrier complet, en version détachable
- 11** **Pierre Moreau et l'UMQ unis contre les travailleurs**
Marc-André Noël, délégué syndical à l'arrondissement LaSalle et membre du Comité du journal
- 12** **Calendrier 2016 du SFMM**
Notre traditionnel calendrier, en version détachable
- 14** **État d'urgence aux communications opérationnelles**
Jean-Pierre Chalifoux, directeur syndical au SPVM
- 16** **Grèves générales au 429 : des repères historiques**
Christophe Vaillancourt, délégué syndical
Parc Six Flags SEC La Ronde
- 17** **L'enquête à la suite d'un accident du travail**
Luc Veillette, représentant en prévention – SST
- 18** **Je m'appelle Louise Simard**
Jean Pierre Wafuana, délégué syndical et secrétaire du Comité du journal
- 19** **Centraide 2015 : une campagne difficile !**
Les membres du Comité des délégués sociaux
- 20** **Richard Mc Laughlin : un départ prématuré**
Les membres du Comité des délégués sociaux
- Élections et nomination au 429**
- 21** **Sept jeunes Cols blancs s'illustrent**
Myriam Brizard, déléguée syndicale et membre du Comité du journal
- 23** **« Noël, c'est Minion »**
Le Comité du journal

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 26 février 2016



L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



MYRIAM BRIZARD
Membre
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



MARC-ANDRÉ
NOËL
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal



JEAN PIERRE
WAFUANA
Secrétaire
du Comité du journal

Notre couverture – Rassemblement lors de la grève générale des Cols blancs de la Ville de Montréal du 9 décembre 2015 (Photo : SFCP)



Hiver 2016 • Volume 50, numéro 1
ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FITQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division

des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré

Caricaturiste : Denis Barbeau

Infographistes : Marcel Huot et Rachele Monette (Atelier Québécois Offset inc.)



8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • sfmm429.qc.ca



Mot du président

On avance, on avance, on recule pas !

Alain Fugère • Président

En premier lieu, je tiens à vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2016. Les prochains douze mois promettent de nous tenir très actifs sur le plan de la mobilisation. D'importants défis nous attendent déjà, et nous parviendrons à les relever grâce à notre grande solidarité et notre détermination.



Ensemble nous avons terminé 2015 d'une superbe façon. Le 9 décembre, nous avons été plus de 5000 Cols blancs devant l'hôtel de ville de Montréal, tous déterminés à faire comprendre à l'administration Coderre qu'il est temps qu'elle nous nous démontre plus de respect. Continuons de nous tenir car, en 2016, la Ville devra faire face à 27 000 salariés provenant de toutes les accréditations qui sont en colère et qui ne sont pas près de cesser de se mobiliser.

L'année 2016 doit se poursuivre dans cette même direction et nous devons agir de façon tout aussi convaincante. Pour faire suite aux moyens de pression déjà amorcés dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention avec la Ville de Montréal, les 8000 Cols blancs de la Ville ont amorcé le 25 janvier une grève tournante qui se terminera le 1^{er} mars. De plus, l'ensemble de ces salariés exerceront durant cette période une grève du travail supplémentaire.

Par ailleurs, le Syndicat a déposé une demande de conciliation au Tribunal administratif du travail (anciennement la Commission des relations du travail) afin de tenter de dénouer l'impasse dans les négociations. Nous souhaitons ardemment en arriver rapidement à conclure une entente qui sera satisfaisante. La Ville devra toutefois laisser tomber ses demandes excessives qui visent notamment à privatiser l'ensemble de ses services.

Plusieurs autres conventions collectives sont également venues à échéance le 31 décembre 2015. Dans la plupart des cas, les négociations sont déjà amorcées. Nous sommes également en négociation dans plusieurs villes pour la restructuration du régime de retraite dans le cadre de la Loi 15. Rappelons que pour les villes n'ayant pas le droit au report, les parties doivent avoir conclu une entente au plus tard le 1^{er} février 2016, à défaut de quoi elles demanderont à un arbitre de régler le sort du litige qui les oppose. Il est cependant possible que les parties s'entendent pour demander une prolongation des négociations pour une période maximale de six mois, soit deux périodes de trois mois.

Le gouvernement Couillard devrait revenir à la charge contre les travailleurs municipaux en faisant adopter au printemps le nouveau pacte fiscal qu'il a conclu avec les municipalités québécoises. Rappelons que cette entente, d'une durée de quatre ans, prévoit une réduction de plus de 300 M \$ par année des transferts que l'État verse aux municipalités en échange de la promesse d'une révision du cadre des négociations avec leurs salariés.

Ce projet de loi pourrait donc octroyer aux municipalités de nouveaux pouvoirs – non encore définis – qui leur permettraient de décréter les conditions de travail de leurs salariés après une période de négociation déterminée. Selon Marc Ranger, directeur adjoint au

SCFP-Québec, « c'est une déclaration de guerre de ce gouvernement contre les services publics ». Nous devons nous battre et ne surtout pas rester les bras croisés face à ces attaques !

Nous demeurerons également solidaires de nos confrères Cols bleus de la section locale 301 à qui l'administration Coderre-Marcoux a imposé des sanctions excessives pour avoir participé le 8 décembre à une assemblée générale de leur Syndicat. Nous appuyons leur lutte provoquée par le souhait de la Ville de sous-traiter et de privatiser l'ensemble de ses services. Leur combat se justifie d'autant plus que, comme nous l'avons déjà dit, l'adoption éventuelle du pacte fiscal précipitera le démantèlement des services auxquels a droit la population montréalaise.

La recommandation 25 du rapport de la commission Charbonneau stipule que « l'expertise interne est un rempart efficace contre la collusion ». Le maire Coderre semble refuser toutefois de le reconnaître, lui qui a pourtant été élu en promettant de renforcer cette expertise interne. Expliquez-nous, comment se fait-il, Monsieur le maire, que vous ayez changé d'idée ? ♦

Les Cols blancs de Montréal font l'Histoire

9 décembre 2015 : grève générale !



Le mercredi 9 décembre, les Cols blancs de la Ville de Montréal ont fait l'Histoire. Quelque 5000 d'entre eux qui ont suivi le mot d'ordre de grève lancé par leur Exécutif syndical se sont regroupés devant l'hôtel de ville pour manifester leur exaspération après quatre ans sans convention collective.

Les salariés ont dénoncé l'intention obstinée de la partie patronale d'entre autres élargir tous azimuts le recours par la Ville à de la sous-traitance, de sabrer de 12 % à 14 % leur masse salariale et d'abolir certaines banques de congé.

En se rassemblant en si grand nombre derrière la bannière de leur Syndicat, ces travailleuses et travailleurs ont voulu faire montre de leur solidarité et de leur détermination à obtenir un contrat de travail qui leur rendra justice et à augmenter la pression si nécessaire.



Manif contre le pacte fiscal

Le lundi 7 décembre 2015, une délégation du SFMM s'est jointe à d'autres syndiqués du secteur municipal québécois pour manifester contre le projet de pacte fiscal que projette d'adopter au printemps le gouvernement Couillard.

Rappelons que cet accord, qui va faire l'objet d'un projet de loi au printemps prochain, pourrait donner aux municipalités le pouvoir de décréter les conditions de travail de leurs salariés syndiqués en cas d'impasse des négociations pour le renouvellement de conventions collectives menées de « bonne foi ».

Après le vol de nos caisses de retraite, voici une autre attaque menée tambour battant contre nos acquis que nous n'avons pourtant pas volés. Refusant le recul que représenterait la concrétisation des intentions gouvernementales, les syndicats du secteur municipal ont décidé d'aller de l'avant en entreprenant des manœuvres pour stopper net toute tentative d'éroder leur droit de négocier librement et sans contrainte les conditions de travail des salariés qu'ils représentent.



8 au 13 novembre 2015 : une première édition réussie

Bienvenue à l'École des femmes de la FTQ !

Francine Bouliane • Secrétaire générale



La première édition de l'École des femmes de la FTQ s'est déroulée du 8 au 13 novembre derniers sous le thème *Porteuses d'avenir*. Cette semaine de formation a réuni environ 70 militantes de plusieurs syndicats et de plusieurs milieux de travail. Les membres de notre Comité de la condition féminine Maryse Picard et Dominique Payette ont respectivement pris part aux activités du groupe sur la santé et sécurité au travail et de celui de la relève, tandis que Lyne Lachapelle et moi-même avons suivi la formation offerte aux membres du groupe sur le leadership.

Force est de constater que les femmes sont moins nombreuses dans les structures syndicales ainsi que dans les formations et les congrès syndicaux. Cette semaine de réflexion et d'action nous a donné des outils pour mieux franchir les obstacles qui empêchent les femmes d'atteindre l'égalité. Nous avons pu échanger sur différents sujets touchant tant le syndicalisme que le féminisme, comme l'équité salariale, la conciliation travail-famille, la syndicalisation et l'implication des femmes dans les instances syndicales. Conférences, ateliers, exercices de communication, activités de création, rien n'a été exclu par l'équipe de formation afin de rendre cette semaine des plus dynamique possible.

Porteuses d'avenir, les femmes du 429 ?

Le Comité de la condition féminine aura du pain sur la planche pour les mois et années à venir, et tant que l'égalité ne sera pas atteinte, nous défoncerons des portes ! Entre le plafond de verre et le plancher collant, les femmes doivent prendre leur place dans



PHOTO COURTOISE DE LA FTQ

toutes les sphères de la vie privée et de la vie publique. Merci à l'École des femmes de la FTQ et, surtout, merci aux militantes

et formatrices qui nous ont donné le goût de continuer à s'engager pour un monde meilleur et plus égalitaire ! ♦

Quand les chiffres parlent

- Les Québécoises sont au nombre de 4 133 503, soit 50,3 % de la population en 2014 ;
- Le pourcentage des travailleuses qui sont visées par une convention collective est de 39,2 % ;
- En 2011, le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein correspondait à 75,3 % de celui des hommes ;
- En 2013, 60,9 % des travailleurs au salaire minimum étaient des femmes ;
- 26,6 % des personnes élues à l'Assemblée nationale, 32 % des membres des conseils municipaux et 17,3 % des maires sont des femmes.

Source : *Portrait des QUÉBÉCOISES en 8 temps*, édition 2015, Conseil du statut de la femme.

Patrick Dubois, vice-président au SFMM

L'action syndicale à l'avant-plan



Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal

Pour ce numéro, Patrick Dubois, élu vice-président au SFMM lors des élections de 2013, s'est prêté à l'exercice du portrait pour le *Col Blanc*.

Sur les conseils de son père Roger, salarié à la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Patrick soumet sa candidature et est embauché en 1989 comme commis de bureau auxiliaire à la Direction de l'évaluation foncière. L'expérience lui plaît.

Il parfait sa formation collégiale pour ensuite décrocher en 1995 un poste auxiliaire

loin la meilleure pour les salariés. Maintenant, les membres sont davantage traités comme des numéros. »

Ses liens avec le SFMM

Ayant côtoyé le monde syndical dès sa jeunesse à cause de l'engagement de son père comme représentant syndical au 429, Patrick s'est toujours intéressé aux droits

mat malsain qui règne au sein de sa Division. Un psychologue qui intervient dans le dossier lui donne raison. Un second défi consiste en l'intégration des normes ISO dans les procédures en vigueur dans son milieu de travail. Malgré les casse-têtes engendrés, Patrick a dès lors la piqûre du monde syndical. Il s'engage chaque jour davantage dans différentes sphères dont, notamment, les comités d'organisation physique et d'éducation.

« J'en avais plein les bras, mais j'adorais ça ! »

En 2009, lorsque Patrick est élu directeur syndical pour la Direction de l'évaluation foncière, sa priorité est le développement d'une culture axée sur le respect et la valorisation des salariés, certains de ses membres se sentant lésés par les mauvaises évaluations que leur infligent les gestionnaires. Il instaure un modèle d'évaluation pour les cadres de sa Division. « J'ai décidé de renverser la vapeur. La pilule a tout de même été difficile à avaler pour la direction. »

Dans le but d'éviter de fâcheuses conséquences, Patrick protège ses arrières juridiques et, malgré certaines menaces, il mène son projet à terme. Ses 28 membres participent à l'exercice. Patrick, qui n'a pas froid aux yeux, rencontre par la suite les gestionnaires pour leur présenter les résultats. « Lorsque tu crois une action légitime, il faut foncer. Ce fut un bon coup très rassembleur pour les membres. »

En avril 2012, Patrick occupe la fonction de représentant à la prévention en SST. Très motivé, il se donne à fond dans ce nouvel univers et apprend rapidement la réglementation. En septembre 2012, il occupe brièvement la fonction d'agent de griefs



PHOTO COURTOISIE DE PATRICK DUBOIS

L'Équipe syndicale du 429 en novembre 1979. Vêtu d'une veste blanche, Roger Dubois, le père de Patrick, apparaît debout à droite de l'image.

comme technicien en évaluation grade 1 (bâtiments résidentiels). Il obtient sa permanence en 1999, soit dix ans après son arrivée à la CUM. En 2005, il décroche une fonction supérieure comme technicien en évaluation foncière grade 2 (bâtiments commerciaux) et, en 2009, il est nommé en permanence dans ce poste.

Pour avoir vécu à la CUM la période avant et après la fusion, Patrick observe que « l'époque avant la fusion de 2002 était de

des salariés. Il fait le saut comme délégué syndical en 2006 à la Direction de l'évaluation foncière.

Une expérience acquise au sein du conseil d'administration de l'Association des techniciens en évaluation du Québec le prépare à ses nouveaux défis. Son entregent et les encouragements de son directeur syndical de l'époque, Daniel Guay, lui facilitent la tâche. Très proactif comme délégué, il a le mandat de contribuer à résorber le cli-

jusqu'aux élections syndicales de 2013 à l'issue desquelles il est élu vice-président au SFMM.

Patrick représente les membres des services centraux suivants : Évaluation foncière et concertation des arrondissements, Commission de la fonction publique de Montréal (CFP), Gestion et de la planification immobilière, Mise en valeur du territoire (Division du patrimoine), Stationnement de Montréal, Diversité sociale et des sports, Grands parcs, du verdissement et du mont Royal et culture. Il représente aussi les membres du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MESS), de la Société du parc Jean-Drapeau, du Parc Six Flags (La Ronde) et de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

Des défis d'envergure

Patrick partage son temps entre le bureau et l'extérieur à participer à des relations de travail. De plus, il compte plus d'une cinquantaine de dîners rencontrés à son actif depuis son élection comme vice-président. Comme la mobilisation constitue un défi de taille pour lui, il investit beaucoup d'énergie dans le travail de terrain. Patrick en est convaincu : « Être à l'écoute des membres et déterminé à répondre à leurs besoins, ça les rallie aux causes syndicales. » Par sa persévérance et son aisance naturelle, Patrick a su convaincre individuellement les membres de son dévouement envers eux.

Père de quatre enfants, dont une fillette autiste, sa vie familiale passe avant tout. Patrick est formel : « Tous les salariés devraient bénéficier de l'horaire flexible pour pallier les exigences familiales. » C'est pourquoi il fait de la conciliation travail-famille son cheval de bataille en 2016. ♦

Prix des communications du SFCP Le Col Blanc lauréat !



PHOTO COURTOISIE DU SFCP NATIONAL

Lors du congrès du SFCP qui a eu lieu en novembre 2015 à Vancouver, le **Col Blanc** a remporté le prix du contenu de l'année *from coast to coast to coast*. Sur la photo, on reconnaît Charles Fleury, le secrétaire-trésorier national du SFCP qui a remis aux gagnants leurs certificats, Karen Byzuk de la section locale 500 (Manitoba), notre secrétaire générale Francine Bouliane, de qui relève le Comité du journal, Tim Maguire de la section locale 79 (Ontario), Patty Gibson du Syndicat des employés d'hôpitaux (Colombie-Britannique) et Vincent Leclair de la section locale 4628 (Québec).



« Je postule... Je postule pas ? » Telle est la question !



Gaétan Scott • Représentant en dotation et admissibilité

OK, vous travaillez à la Ville. Vous voulez devenir permanent ou obtenir une promotion. Vous vous êtes fixé un plan de carrière. Objectifs louables et tout à fait légitimes. Donc, vous utilisez le système d'exploitation SIMON, parcourez l'ensemble des affichages et soudain... vous sentez un besoin pressant de prendre une aspirine. Très bien ! Tonton Gaétan va tenter de vous aider à économiser sur vos soins de santé.

Différents types d'affichage

Tout d'abord, notons qu'il ne sera question que des postes cols blancs. Si vos projets de carrière incluent des postes de professionnels, de cadres ou même la mairie, vous n'avez pas la bonne référence. Commençons avec un tableau récapitulatif qui indique les différents types d'affichage communs aux emplois cols blancs. Vous y remarquerez le code, la définition et un commentaire propre à chacun.

d'examen, par exemple dans le cas où aucun des candidats qualifiés n'a signifié son intérêt. Cela est donc plus rare.

Maintenant, beaucoup d'entre vous m'interpellent au sujet des affichages BHRES et BHPRES. Vous aurez compris qu'ils excluent d'emblée les employés permanents parce qu'ils sont des postes exclusivement auxiliaires. Quant à la banque prévisionnelle, son seul but est de dénicher de nouveaux salariés. Il s'agit donc d'embauche.

TEMP, et comme le nom l'indique, il s'agit bien d'un comblement temporaire d'une durée indéterminée, plus communément connu sous l'appellation « fonction supérieure ».

À titre indicatif, je vous rappelle que vous trouverez les étapes de comblement permanent et temporaire à l'article 19 de la convention collective, dont la mise à jour apparaît dans l'entente E.V. 2011-1002. Quant à la notion de banque d'heures, il faut consulter l'alinéa 6.04 b) de la convention collective.

Quelques définitions et particularités

QUAL	QUALIFICATION	Enclenchement du processus d'examen en vue de qualifier les gens
VPERM	POSTE PERMANENT	Poste permanent à pourvoir (qui peut amener à un processus d'examen)
VACA	POSTE PERMANENT VACANT	Poste vacant à pourvoir (qui peut amener à un processus d'examen)
BHRS	BANQUE D'HEURES	Poste ne comportant pas nécessairement 35 heures de travail par semaine ou 12 mois par année (poste auxiliaire)
BPREV	BANQUE PRÉVISIONNELLE	Affichage réservé à l'externe visant l'embauche de nouveaux employés

Admissible ou non ?

Maintenant que l'on a ciblé les règles de base, vous parcourez les affichages et vous soumettez votre candidature lorsque, soudainement, bang !, on vous déclare non admissible. Alors, que faire ?

Eh bien, vous avez cinq (5) jours de calendrier civil pour faire appel de la décision en envoyant un courriel en vertu du paragraphe 19.05 de la convention collective. Cinq (5) jours – pas plus –, et votre appel doit porter exclusivement sur les exigences de l'emploi que sont la scolarité et l'expérience. Que votre capacité d'apprentissage soit hors du commun, que vous soyez un spécialiste du travail d'équipe, que votre volonté soit infinie ou que votre « boss » vous recommande bien fort, tout cela ne fera pas partie de l'équation. C'est sur la scolarité et l'expérience que tout se joue.

Oui, mais... vous avez vu dans la convention l'annexe « M » qui prévoit la possibilité d'une combinaison scolarité et expérience... qu'en est-il ? Ah ! Vous êtes

Donc, pour accéder à la permanence ou obtenir une promotion, on doit viser les affichages de QUAL. Ce sont ces derniers que l'on doit suivre à la lettre. Les deux suivants, VPERM et VACA, peuvent occasionnellement mener à un processus

Veillez noter qu'un examen tenu à l'embauche n'a pas pour vocation de mener à l'obtention du statut de qualifié. C'est uniquement le cas des examens effectués dans le cadre des affichages de type QUAL. Enfin, en ce qui concerne l'affichage

un fin renard et c'est une excellente question. Concernant cette fameuse annexe, il faut d'abord s'attarder au tout premier paragraphe qui stipule que cette notion ne peut faire l'objet de grief ou d'arbitrage. Ce n'est donc pas un automatisme et cela dépend du bon vouloir de l'employeur. Celui-ci l'exerce plus souvent en cas d'insuffisance de candidats.

Revenons donc à notre situation d'appel. Pour celui-ci, vous êtes convoqué au Service des ressources humaines et vous êtes accompagné d'un représentant syndical qui peut, en l'occurrence, être votre humble serviteur.

Eh oui, il est fréquent que les décisions changent. Donc, lorsque vous croyez répondre aux exigences de l'emploi mentionné dans l'affichage, l'appel peut être fort utile. Maintenant, il est important de vous indiquer qu'il n'y a pas d'appel ou de recours prévus à la suite des résultats d'un test. Tout au plus, le paragraphe 19.07 prévoit la possibilité d'une plainte sur le processus d'un examen et le seul élément pouvant être revu est l'adéquation entre le profil de l'emploi et la fiche d'examen. Par exemple, un examen pour un poste d'agent de bureau ne devrait pas avoir à tester des connaissances en astrophysique.

Et la nomination, elle ?

Vous repérez un affichage pour lequel vous êtes qualifié (par voie d'examen) et vous posez votre candidature. Ce geste signale votre intérêt à occuper le poste en question. Alors, la dotation cumulera les candidatures, dressera une liste en fonction des étapes de nomination et enverra ladite liste à l'unité d'affaires (service ou arrondissement) ; c'est cette dernière qui procédera au comblement final avec l'ayant droit.

Bon, voilà : c'est la fin de l'histoire ! Si vous souhaitez plus de détails, n'hésitez pas à me contacter au Syndicat, cela me fait toujours plaisir. Je vous souhaite bonne chance dans vos futures démarches. ♦

Séance de signature à la SHDM Nouvelle convention !

Mario Sabourin • Vice-président



Le jeudi 22 octobre, des représentantes et des représentants du SFMM ont procédé à la signature de la nouvelle convention des Cols blancs œuvrant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Rappelons que le contrat de travail prévoit entre autres des augmentations salariales de 11,5 % réparties sur cinq ans, la création de postes permanents, l'instauration d'horaires flexibles pour certaines catégories d'emploi et une hausse de la cotisation patronale au Régime de retraite par financement salarial (FTQ) des syndiqués. ♦



Sur la photo, on reconnaît au premier rang le vice-président au SFMM (SCFP) responsable de la SHDM Mario Sabourin, le président du SFMM (SCFP) Alain Fugère, la directrice générale de la SHDM Nancy Shoiry et la directrice des ressources humaines de la SHDM Ginette Racicot et, au second rang, le trésorier-archiviste du SFMM (SCFP) Gilles Maheu, la directrice syndicale Diane Chiasson, la déléguée syndicale Marie-Céline Rivest, la secrétaire générale du SFMM (SCFP) Francine Bouliane, la conseillère syndicale SCFP Sylvie Turcot, le directeur de la gestion immobilière de la SHDM Carl Bond et la conseillère en ressources humaines Mélissa Gutiérrez.

ÊTES-VOUS MEMBRE DU SFMM ?

Même si vous payez vos cotisations, cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote. Pour être un membre en règle, vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

514 842-9463 • sfmm429.qc.ca



Grève tournante

JOUR 1 – 25 JANVIER 2016

- Bureau du vérificateur général
- Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal
- Ombudsman
- Service de la direction générale
- Service des communications
- Arrondissement Ahuntsic–Cartierville
- Arrondissement Saint-Laurent

JOUR 2 – 26 JANVIER 2016

- Service de la performance organisationnelle
- Service des ressources humaines
- Commission de la fonction publique de Montréal
- Arrondissement Pierrefonds–Roxboro
- Arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

JOUR 3 – 27 JANVIER 2016

- Service de l'évaluation foncière
- Arrondissement Montréal-Nord
- Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

JOUR 4 – 28 JANVIER 2016

- Service du matériel roulant et des ateliers
- Service de l'approvisionnement
- Arrondissement Saint-Léonard
- Arrondissement Anjou

JOUR 5 – 29 JANVIER 2016

- Bureau du taxi
- Service de police de la Ville de Montréal
- Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Arrondissement Le Sud-Ouest

JOUR 6 – 30 JANVIER 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 7 – 31 JANVIER 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 8 – 1^{er} février 2016

- Service des technologies de l'information (STI)
- Arrondissement Outremont
- Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

JOUR 9 – 2 février 2016

- Service de sécurité incendie de Montréal
- Service de la concertation des arrondissements
- Arrondissement Lachine
- Arrondissement LaSalle

JOUR 10 – 3 février 2016

- Service des affaires juridiques
- Service du greffe
- Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

JOUR 11 – 4 février 2016

- Stationnement de Montréal
- Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Arrondissement Verdun

JOUR 12 – 5 février 2016

- Service des infrastructures, de la voirie et des transports
- Service des finances
- Arrondissement Ville-Marie

JOUR 13 – 6 février 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 14 – 7 février 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 15 – 8 février 2016

- Service de la gestion et de la planification immobilière
- Service du développement économique
- Service de l'eau
- Service de l'environnement

JOUR 16 – 9 février 2016

- Service de la mise en valeur du territoire
- Service de la culture
- Service de la diversité sociale et des sports

JOUR 17 – 10 février 2016

- Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
- Fonctionnaires prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

JOUR 18 – 11 février 2016

- Service des affaires juridiques
- Service du greffe
- Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc Extension
- Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

JOUR 19 – 12 février 2016

- Service de sécurité incendies de Montréal
- Service de la concertation des arrondissements
- Arrondissement Lachine
- Arrondissement LaSalle

Pierre Moreau et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) Unis contre les travailleurs



Marc-André Noël • Délégué syndical et membre du Comité du journal

En 2014, nous avons assisté à la naissance d'une relation de franche camaraderie entre l'UMQ et le ministre Pierre Moreau. En 2016, attendons-nous à une explosion d'affection entre celui-ci et les surdoués de la gestion municipales. Le Parti libéral du Québec (PLQ) s'est engagé à donner du lest aux administrations municipales et, avec la signature du pacte fiscal, il compte bien, d'une manière tordue, remplir sa promesse.

Animés d'une perception selon laquelle la population réclame davantage d'encadrement, les maires allaient faire en sorte d'obtenir le pouvoir de décréter les conditions de travail des fonctionnaires en toute légalité. Et, comme « légalité » ne rime pas forcément avec « justice », gageons que nos élus ne se priveront pas de céder nos tâches au privé, histoire de faire plaisir aux amis du régime chassé du secteur municipal après avoir fait l'objet de témoignages accablants durant les audiences de la commission Charbonneau.

Les travaux d'une telle commission peuvent entraîner des changements durables que s'il y a un changement de mentalité au sein des administrations concernées. Or, au palier provincial, la majorité libérale a voté en faveur d'une augmentation de l'ordre de 30 % du salaire des membres de l'Assemblée nationale tout en ne proposant qu'un maigre 3 % de hausse salariale sur cinq ans au départ des négociations avec les syndiqués de la fonction publique québécoise. Et, au palier municipal, le maire Coderre a embauché un *chum* à 1800 \$ par jour pour coordonner le dossier des réfugiés au moment même où la fonction publique montréalaise vit une crise sans précédent. A-t-on chassé le naturel pour mieux le laisser revenir au galop ?

Une machine à propagande contre les travailleurs de la fonction publique

Qu'il s'agisse de la loi 15 ou du pacte fiscal, les libéraux de M. Couillard cherchent à rectifier selon leurs propres barèmes l'équilibre entre l'État et le libre marché.

Pour parvenir à ses fins, le PLQ travaille sans relâche à réprimer la classe moyenne en répandant l'idée fausse que les salariés de la fonction publique représentent un frein au développement économique québécois et qu'il faudrait en remettre les rênes au secteur privé, ce véritable far West sans foi ni loi où tout travailleur peut être sacrifié au profit de l'équilibre du marché.

Or, cette position est fautive ! Dans son ouvrage intitulé *Sale argent*, Joseph Heath dénonce ce sophisme d'un « gouvernement consommateur » qui utilise les impôts et les taxes afin d'enrichir les « gras durs » de fonctionnaires. Selon lui, « [...] l'État produit exactement la même quantité de richesse que le marché, c'est-à-dire qu'elle n'en produit pas du tout. Ce sont les gens qui produisent la richesse et qui la consomment¹. » Chaque dollar gagné retourne dans la société, et la stabilité des emplois syndiqués assure le roulement de l'économie.

Pourquoi alors vouloir tirer un trait sur le rempart économique imprenable que représente la fonction publique québécoise ? Sans doute parce que nos élus sont incapables de tenir tête aux lobbies privés. Ces derniers, véritables zombies, reviennent hanter les rues des municipalités du Québec à la recherche des contrats lucratifs perdus à la suite de la Commission Charbonneau. Terrifiés, les membres de l'UMQ décident de faire appel au ministre Moreau qui, prenant le problème à l'envers, opte pour l'abolition des emplois du secteur public.

There's a new sheriff in town

En réclamant à tout bout de champ l'aide

du gouvernement provincial, M. Coderre s'éloigne de plus en plus de l'image de shérif qu'il affichait lors de son entrée en fonction. D'autant plus que le gouvernement Couillard semble avoir la fâcheuse manie de chasser les bons pour laisser la place (disons-le avec délicatesse) aux indésirables.

M. Coderre risque fort de se retrouver le shérif d'une ville fantôme quand sa fonction publique sera réduite à une peau de chagrin. La vente de l'ensemble de ses employés, est-ce le résultat souhaité par ce maire ? ♦

24 heures
sur 24

Vous pouvez
laisser un
message dans
la boîte vocale
de votre
représentant(e)
syndical(e) !

514 842-9463

¹ Heath, Joseph. 2009. *Sale argent*, Les Éditions Logiques (Montréal), p. 111



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

Le plus grand syndicat du secteur municipal québécois

2016

DÉC.	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI														
2015	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

JANVIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

MARS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
En arrière : Daniel Hunsault, Lorraine Boucher, Annie Rousseau,
Monique Augustin, Francine Gagné, Adeline Francillon et Dany Jalab.
Devant : Dieunaitte François, Lucie Mattucci, Christline Manibal, Denise Giguère et Kalia Stephan.



Arrondissement Pierre-De-Boer
Jean-Pierre Lanthier, Sylvain Chouinard, Stéphanie Racine, Élienne Pomerleau,
Patrick Geseau, Marilyne Hau-hon Sang, Alexandra Enache, Erick Sanschagrin,
Guy Parthenais, Geneviève Quéneville



Arrondissement Saint-Laurent
Joumana Hankache, Sherry Lauire, Souvathy Kuon
et Alexandrine Ubiera Joncas

JULI ET

AOÛT

SEPTEMBRE



JUILLET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	1	2
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24/31	25	26	27	28	29
						30

AOÛT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14
	16	17	18	19	20	21
	23/30	24/31	25	26	27	28
						29



Société du parc Jean-Drapeau
 En arrière : Simon Michon, Omar Jouni, Simon de Varennes, Félix Côté-Leduc
 Au centre : Sarah-Laurence Marin, Thomas Troitier, Isabelle Kalar, Marine LeBlanc
 Devant : Aurélie Vintze-Goeffrion, Julie Dufour

NOVEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	6	7	8	9	10	11
	13	14	15	16	17	18
	20	21	22	23	24	25
	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28	29	30
						31



Service de police de la Ville de Montréal
 En arrière : Stéphanie Ferraz, Marie-Josée Cloutier,
 Nancy Lemire, Maude Charbonneau Poitras
 Devant : Thérèse Désourdy, Chantal Gagné, Isabelle Carboneau,
 Véronique Gougeon, Iuliana Talmaceanu, Manon Ducharme



Ville de Westmount
 Annique Dufour, Silvia Tuccia, Cecilia Emmanus et Julie Poulin

**DES OFFRES DISTINCTIVES
 CONÇUES POUR DES
 EMPLOYÉS DE LA VILLE
 COMME TOI
 QUE DEMANDER DE PLUS ?**

Desjardins
 Cabinet de Réseau municipal
 La force d'un groupe

DesjardinsMunicipal.com
 DesjardinsMunicipal.com/fr/cebook
 1 800 465-2449 | 514 526-4971

- 3 juin : Tournoi de golf
- 3 décembre : Fête de Noël des enfants
- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 28 avril : Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs victimes d'accidents du travail
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes
- 15 décembre : Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Col Blanc tenu de travailler les 28 et 29 décembre
- 28 et 29 décembre : Congés chômés et payés pour les Coles blancs de Montréal et de certaines autres villes – vérifiez dans votre convention collective

- SFMM 514 842-9443
- SCFP-Québec 514 842-3683
- FSMA 514 842-2442
- SCFP-Québec 514 842-4839
- PAM 514 842-9463, # 243 et 225
- SCFP-Québec 514 384-9681
- CPSM www.secteurmunicipal.ca
- FTQ 514 383-8000
- Fonds de solidarité www.ftq.qc.ca
- Fonds de solidarité 514 383-8383
- Fonds de solidarité www.fondsftq.com
- CRFTOMM 514 387-3666
- Burrows, courtier d'assurances 514 905-SFMM
- Burrows, courtier d'assurances www.burrows.ca
- Caisse Desjardins du Réseau municipal 2600, boul. Saint-Joseph Est 514 526-4971
- 8457, rue Papineau 514 274-3325
- www.desjardinsmunicipal.com

JANVIER 2017

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2017

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

MARS 2017

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



sfmm429.qc.ca

Service de police de la Ville de Montréal

État d'urgence aux communications opérationnelles

Jean-Pierre Chalifoux
Directeur syndical au SPVM



Depuis plusieurs années, le centre de communications opérationnelles (9-1-1) du SPVM a un programme de formation continue qui a pour but de former des nouveaux préposés aux communications d'urgence (PCU). Depuis 2009, la vision était qu'il fallait former des nouveaux préposés pour répondre à près de 1,3 million d'appels par année.

Avant 2009, les préposés embauchés en vertu de l'article 6.04 b) de la convention collective servaient uniquement à combler les besoins opérationnels jugés temporaires. Ces salariés, en majorité des étudiants, devaient se mesurer à des conditions de travail difficiles mais touchaient une bonne rémunération. Durant les périodes de classe, ils devaient se rendre disponibles un minimum de 16 heures par semaine et, pendant la période estivale, travailler à temps complet.

Depuis, le portrait a bien changé. L'embauche d'étudiants, dont certains sont inscrits à un programme de techniques policières, s'est étendue à des mères et pères de familles qui espèrent accéder à une permanence.

Le processus d'embauche d'un PCU prend de quatre à six mois, ils ont dispense une formation d'une durée de cinq semaines. Le tout coûte à la Ville de Montréal la modique somme de 12 000 \$ par personne.

Parmi les milliers de personnes qui posent leurs candidatures, cinq ou six sont retenues chaque fois. Souvent, parmi ces cinq ou six candidats ou candidates, il y a un étudiant en techniques policières. Je me pose la question : pourquoi embaucher un étudiant qui a terminé son programme de techniques policières et qui est en attente de son entrée à l'École nationale de la police ?

Ne vous méprenez pas : je n'ai absolument rien contre les étudiants en techniques policières. Ce sont toujours de très bons PCU, qui aiment leur travail et sont d'un professionnalisme à couper le souffle.

Or, ces récentes années, certains d'entre eux ont quitté à leur dernière journée de formation ou à une semaine avant de la terminer, voire durant le parrainage.

Il est aberrant que la Ville de Montréal investisse de telles sommes qui ne serviront à rien. On entend souvent l'employeur nous dire que les budgets sont limités, on nous demande d'en faire de plus en plus avec moins.

Mais on gaspille l'argent des contribuables de façon éhontée. Et, pendant ce temps, les PCU sont surchargés et à bout de souffle. ♦

24 novembre 2015

Conseil général extraordinaire

Le mardi 24 novembre, les représentants syndicaux des Cols blancs de la Ville de Montréal ont pris connaissance d'un rapport sur les négociations en vue du renouvellement de leur convention collective. Constatant la faible possibilité d'en arriver à une entente satisfaisante, ils ont décidé d'aller de l'avant et de passer à l'action.



CALENDRIER DES SERVICES ET ARRONDISSEMENTS EN GRÈVE DU 25 JANVIER AU 1^{ER} MARS 2016

À l'exception des employés requis pour travailler en services essentiels, les services et arrondissements énumérés ci-dessous seront en grève selon le calendrier suivant :

JOUR 20 – 13 FÉVRIER 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 21 – 14 FÉVRIER 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 22 – 15 février 2016

- Service des technologies de l'information (STI)
- Arrondissement Outremont
- Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

JOUR 23 – 16 février 2016

- Stationnement de Montréal
- Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Arrondissement Verdun

JOUR 24 – 17 février 2016

- Bureau du taxi
- Service de police de la Ville de Montréal
- Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Arrondissement Le Sud-Ouest

JOUR 25 – 18 février 2016

- Service de la gestion et de la planification immobilière
- Service du développement économique
- Service de l'eau
- Service de l'environnement

JOUR 26 – 19 février 2016

- Service du matériel roulant et des ateliers
- Service de l'approvisionnement
- Arrondissement Saint-Léonard
- Arrondissement Anjou

JOUR 27 – 20 février 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 28 – 21 février 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 29 – 22 février 2016

- Service de l'évaluation foncière
- Arrondissement Montréal-Nord
- Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

JOUR 30 – 23 février 2016

- Service de la mise en valeur du territoire
- Service de la culture
- Service de la diversité sociale et des sports

JOUR 31 – 24 février 2016

- Service de la performance organisationnelle
- Service des ressources humaines
- Commission de la fonction publique de Montréal
- Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
- Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

JOUR 32 – 25 février 2016

- Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
- Fonctionnaires prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

JOUR 33 – 26 février 2016

- Bureau du vérificateur général
- Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal
- Ombudsman
- Service de la direction générale
- Service des communications
- Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- Arrondissement Saint-Laurent

JOUR 34 – 27 février 2016

- Service de l'Espace pour la vie

JOUR 35 - 28 février 2016

Tous les services sont maintenus selon l'horaire régulier

JOUR 36 – 29 février 2016

- Service des infrastructures, de la voirie et des transports
- Service des finances
- Arrondissement Ville-Marie

JOUR 37 – 1^{er} mars 2016

Le 1^{er} mars, l'ensemble des employés des services et des arrondissements exerceront tous une grève générale d'une durée de 24 heures.

Grèves générales au 429

Des repères historiques



Christophe Vaillancourt • Délégué syndical Parc Six Flags SEC La Ronde

Le 9 décembre dernier, les Cols blancs de la Ville de Montréal ont mené une grève générale d'une demi-journée. Quelque 5000 d'entre eux se sont massés devant l'hôtel de ville pour faire exprimer leur exaspération devant l'attitude désinvolte d'un employeur qui ne démord pas de ses demandes excessives qui ont trait, entre autres, à la sous-traitance.

Ce n'est pas la première fois que les membres du 429 recourent à ce moyen de mobilisation pour mettre en place un rapport de force avec la Ville. Dans la perspective des luttes futures, il importe de connaître et de s'approprier notre histoire en relatant les circonstances des débrayages passés.

Un trio de débrayages

Les fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, ont débrayé trois fois au cours de leur histoire : la première fois en 1943-1944, la seconde en 1967 et, plus récemment, en décembre 2015.

La grève de 1943-1944 : une victoire sur toute la ligne

Le 20 décembre 1943, les 927 fonctionnaires de la Ville de Montréal votent la grève générale. Celle-ci durera jusqu'au 12 janvier 1944, soit pendant plus de trois semaines. Cette mobilisation est à l'origine de gains notoires. Ainsi, les grévistes ont joui de l'immunité, du paiement intégral des jours débrayés, de la mise en place d'un processus d'arbitrage pour les différends entre les syndiqués et l'employeur ainsi que d'une augmentation de salaire substantielle rétroactive au 1^{er} décembre 1943.

Nos prédécesseurs ont donc su créer un rapport de force avec la Ville et tirer profit d'une importante mobilisation. De plus, cette grève est aussi à l'origine de la reconnaissance officielle du « Syndicat national des fonctionnaires municipaux » – l'ancienne appellation du Syndicat des Cols blancs de l'île de Montréal¹.

La grève de 1967 : une bataille héroïque

Cette grève oppose notre Syndicat à l'administration Drapeau. Si 1967 devait être une grande année pour Jean Drapeau avec l'Exposition universelle de Montréal, les fonctionnaires ont décidé qu'elle le serait pour eux aussi !

Le 30 janvier, la grève est déclenchée en assemblée générale. Le 3 février, les représentants syndicaux recommandent à leurs membres de voter contre une première offre patronale. La grève se poursuit. Comme on se l'imagine parfaitement, il fait très froid sur les piquets de grève et les syndiqués uti-

lisent différents moyens pour se réchauffer. Ainsi, du café et des hotdogs les attendent sur les lieux de rassemblement. Diverses activités socioculturelles sont aussi au menu pendant la grève : présentation de films, visite de postes de radio et pièces de théâtre gratuites au Théâtre du nouveau monde (TNM).

Le 17 février, 87,5 % des fonctionnaires votent contre l'offre finale de l'employeur et manifestent devant l'hôtel de ville. Quelle audace ! Devant l'accentuation des moyens de pression, le gouvernement provincial intervient dans le conflit afin d'y trouver une solution. Certaines réunions de négociation se tiennent dans le bureau du ministre du Travail et au Château Frontenac.

Finalement, lors de l'assemblée du 3 mars et d'un référendum le lendemain, les membres du Syndicat votent en faveur d'une nouvelle offre patronale. Au terme de cinq semaines de grève, ils obtiennent des augmentations salariales. La lutte fut longue, mais payante !

2016 : la lutte continue !

Différents moyens de pression ont été mis en œuvre ces dernières années afin d'obtenir une nouvelle convention collective négociée, de contrer la loi 15 sur les régimes de retraite et le pacte fiscal. Plus que jamais, les fonctionnaires municipaux sont attaqués par la partie patronale. L'histoire démontre que les mobilisations massives sont à l'origine de gains syndicaux. Maintenant, il n'appartient qu'à nous d'écrire l'Histoire ! Mobilisons-nous ! ♦



¹ Le 15 mai 1945, la Commission des relations ouvrières du Québec émet un certificat de reconnaissance au Syndicat National des fonctionnaires municipaux et le reconnaît comme agent négociateur.

L'enquête à la suite d'un accident du travail

Une démarche paritaire ?



Luc Veillette • Représentant en prévention – SST

Peu importe le type d'emploi que nous occupons à la Ville de Montréal, personne n'est à l'abri d'un accident du travail. Bien entendu, nos méthodes de travail sont adaptées pour que les dangers susceptibles de causer des blessures ou des lésions soient éliminés à la source. Si certains risques sont toujours présents, l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) nous permet d'effectuer notre travail en toute sécurité.

Accident du travail : des précisions

Malgré toutes ces précautions, il arrive qu'un accident du travail survienne à un Col blanc. Mais qu'est-ce qu'un accident du travail exactement ? Selon la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, c'est un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

Par contre, dans une démarche de prévention, la définition d'accident prend un sens élargi. En effet, on parle d'accident même si l'évènement n'implique pas une blessure ou un dommage. Certains vous diront qu'il s'agit d'un « ouf ! », comme dans « Ouf, ça a passé proche, mais il n'y a pas eu de dommage ». En considérant les « ouf ! » comme des accidents, on élimine ainsi la notion d'incident ou d'accident mineur. Précisons ici qu'un accident n'est jamais grave ou mineur ; ce sont en fait les conséquences qui

sont légères ou graves.

Donc, si par malheur vous ou l'un de vos collègues êtes victime d'un accident, avec ou sans perte de temps de travail, il doit forcément y avoir une enquête pour déterminer les causes de l'accident et éviter qu'un autre accident survienne dans les mêmes circonstances.

Une responsabilité partagée

Mais qui mène l'enquête ? Selon notre convention collective, il est précisé au paragraphe 15.07 que le mandat de votre Comité local en santé et sécurité du travail (CLSST) inclut l'enquête à la suite d'un accident. Étant donné que le CLSST est composé de façon paritaire, il va de soi que l'enquête devrait être paritaire.

Mais est-ce le cas ? Présentement, nous pouvons affirmer que la majorité des accidents font l'objet d'une enquête, mais pas de façon paritaire. En effet, la pratique veut que l'employeur mène son enquête et que le

Syndicat fasse la même démarche en parallèle. Pourquoi pas ensemble ? Tout simplement parce que vos représentants syndicaux ne sont pas informés des accidents, si ce n'est lors des quatre rencontres annuelles du CLSST. L'employeur a alors fait son enquête et votre représentant syndical n'a pas été impliqué dans le processus.

Il est donc impératif, si vous êtes victime d'un accident du travail, d'aviser votre représentant syndical le plus tôt possible. Il pourra vous accompagner dans les démarches avec la CSST. De plus, il est formé pour faire enquête à la suite d'un accident, et pourra vous faire bénéficier de son expertise afin de rendre votre milieu de travail sécuritaire et exempt de danger. ♦

Vous êtes VICTIME d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST, informez-vous !

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463, poste 242

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie !
Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent

Je m'appelle Louise Simard



Jean Pierre Wafuana • Délégué syndical et secrétaire du Comité du journal

Louise Simard œuvre à titre d'aide-bibliothécaire depuis 25 ans à la bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, un lieu dont elle connaît l'histoire au détail près. Témoin oculaire privilégié des toutes les transformations que cette bibliothèque a subies... et, qui sait, peut-être aussi des rénovations qui y sont prévues dans un an ! Gros plan sur une femme qui s'est dévouée à son travail et a donné son maximum pour le rayonnement de la culture dans son arrondissement et la Ville de Montréal en général.

C'est avec émotion que Louise évoque l'accomplissement de ses 25 années de carrière. Dans ses yeux, il n'y a que du bonheur lorsqu'elle se rappelle des cérémonies au cours desquelles elle a reçu la traditionnelle montre et le tableau qui témoignent de ses bons et loyaux services.

Des qualités recherchées

Elle parle de ses débuts, d'abord comme bénévole, puis en qualité de secrétaire-soccer-natation avant d'atterrir à la bibliothèque en août 1989, à l'âge de 47 ans. « C'était à la suite d'un concours de circonstances malheureuses qui m'ont obligée à réintégrer le marché du travail. » Elle referme immédiatement la parenthèse sur son jardin secret : « Quand il arrive quelque chose à la femme, c'est son sixième sens qui se réveille. »

Les débuts ne sont pas faciles : « Le seul avantage de mon côté, c'est que j'ai toujours été positive. À cette époque, il n'y avait pas d'examen d'embauche, seulement une entrevue ! » C'est une femme de caractère dont la force, l'énergie et la détermination forcent le respect. Toutefois, en dépit des apparences qui révèlent davantage sa rigueur et sa discipline au travail que son côté attachant, ses collègues sont toujours agréablement surpris de son optimisme et son esprit combattif. « Quand on commence à mieux la connaître, on découvre un cœur tendre. Une personne qui aime son travail, apprécie ses collègues et adore sa famille, surtout ses petits-fils dont elle ne cesse de parler avec beaucoup d'amour et de fierté », confie l'une de ses collègues et amies, du

reste habituée à l'appeler affectueusement Loulou.

L'entretien avec Louise Simard laisse découvrir qu'elle n'est pas seulement une aide-bibliothécaire dévouée, mais bien une bibliothèque dans une bibliothèque : non seulement fait-elle partie du décor du « Vieux Saint-Laurent », mais elle est aussi associée à son histoire. C'est ainsi que l'on apprend que l'institution n'a pas été bâtie à son actuel emplacement. Quelques années plus tôt, l'endroit était occupé par la caserne des pompiers et un poste de police.

Conserver la flamme

Comme quoi elle en a fait du chemin, cette bibliothèque, avant de devenir finalement « Le Vieux ». Et il vaut mieux croire Louise, puisque cette Laurentienne de naissance a grandi à quelques pas de ce site qui est devenu son lieu de travail.

« Toute petite, j'ai vécu toutes les transformations. Et quand j'ai commencé à y travailler, on venait à peine d'y installer le système informatique. C'était en avril 1989. » À son rythme, Louise a dû s'adapter à la nouvelle technologie : « Je suis très visuelle, très manuelle aussi. Ça facilite bien les choses. »

À ce jour, Loulou se sent flattée d'être considérée comme une ressource incontournable du « Vieux » : « J'ai de l'expérience. Je peux me considérer comme une polyvalente. On peut m'envoyer n'importe où pour



faire n'importe quoi dans mon travail ! » Qui pourrait être tenté de contredire, 25 ans après sa première journée de travail, cette dame qui, lorsque son horaire l'y oblige, est présente à son poste dès huit heures du matin, cinq jours par semaine tout en rivalisant d'ardeur avec ses plus jeunes collègues ?

La retraite ?

À cause de son âge, Louise Simard se trouve en principe déjà à la retraite, puisqu'elle touche sa pension de la Ville centre. Mais, à la suite d'une entente conclue avec l'arrondissement de Saint-Laurent, elle continue de travailler à plein temps. Un choix qui l'arrange pour une bonne raison : demeurer active. « Tant que j'aurai de la force pour travailler, je n'arrêterai pas parce que, pour l'instant, j'ai du mal à intégrer le mot *retraite* à mon vocabulaire », affirme celle qui redoute les problèmes de santé dus à l'inactivité en alternant humour et appréhension.

Louise s'inquiète pour l'avenir, du moins celui de ses collègues qui feront face aux changements en vue, particulièrement en ce qui concerne les régimes de retraite. « Il y en a qui vivent au jour le jour avec leur paie. Je comprends que ce soit difficile d'entendre que l'employeur veut couper dans les avantages sociaux après avoir obtenu du gouvernement ce qu'il voulait en matière de régime de retraite. »

Heureusement, le Syndicat veille ! ♦

Centraide 2015

Une campagne difficile

Les membres du Comité des délégués sociaux

Le Comité Centraide déplore une série malheureuse d'évènements qui ont eu pour effet de ralentir la performance des délégués sociaux impliqués dans la campagne Centraide 2015.

Des libérations difficiles à obtenir

D'abord la Ville a tardé à accordé les libérations syndicales nécessaires à la préparation des activités précédant le lancement des activités de sollicitation et de promotion. Ce précieux temps alloué aurait permis de promouvoir le rôle essentiel des délégués sociaux dans le maintien d'une qualité de vie au travail à la Ville.

Notons que ces libérations ont fait l'objet d'intenses négociations qui, en fin de compte, n'ont permis d'obtenir qu'une faible participation de la part des services de la Ville. À un certain moment, notre président Alain Fugère a même dû intervenir de façon assez énergique auprès de la Ville pour que ces délégués puissent enfin être li-

Les effectifs du SFMM mobilisés pour la campagne Centraide 2015

- La coordonnatrice : libérée du 16 au 30 octobre (22 jours en moins)
- Un délégué : libéré pour toute la durée de la campagne
- Un délégué : libéré pour 42 heures (réparties sur les quatre semaines de campagne)
- Une déléguée : libéré du 12 au 30 octobre
- Une déléguée : libéré du 20 au 30 octobre.
- Un délégué : libéré une seule journée

bérés afin de réaliser la campagne Centraide 2015. Ces libérations incomplètes ont non seulement causé des difficultés dans l'organisation des activités, mais aussi généré du stress inutile parmi les délégués libérés. De

Félicitations à toute l'équipe du Comité Centraide qui, cette année encore, s'est dévouée pour la cause : Maryse Chrétien, Guylaine Dionne, le regretté Richard Mc Laughlin, Maryse Picard, Magalie Pierre et Simon Welman. Soulignons aussi le très beau travail de collaboration des coresponsables du Programme d'aide aux membres (PAM) Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong. Malgré certaines difficultés, 22 rencontres ont été tenues par l'équipe des délégués sociaux du 429 chargée de mener la campagne auprès des employés de la Ville.



À l'arrondissement de Saint-Laurent, Centraide connaît beaucoup de succès année après année.

plus, de nombreuses relances n'ont pu être faites auprès des directeurs de campagne visant à leur offrir notre collaboration.

Les résultats auraient pu être meilleurs

Le 10 décembre dernier, la Ville de Montréal, avec à sa tête son omnimaire, a procédé à l'annonce d'un don corporatif de 100 000 \$ à Centraide. Le communiqué fait mention des résultats préliminaires de la campagne 2015 évalués à 685 000 \$, soit 22 000 \$ de plus qu'en 2014. Étonnamment, aucun remerciement particulier n'a été adressé à tous les salariés et retraités qui ont contribué au succès de la campagne. Nous pouvons parier que nous aurions obtenu d'encore meilleurs résultats si nous avions

pu compter sur une équipe complète. Et que penser de cette administration municipale qui décide d'utiliser les taxes des contribuables à des fins caritatives, et cela, sans les consulter ? Donner à un organisme demeure un geste personnel.

Il va sans dire que des changements importants devront être apportés pour la campagne Centraide 2016.

Nous désirons malgré tout remercier chaleureusement l'équipe de Stéphane Brodeur, responsable des délégués sociaux de la section locale 301 (Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal) qui nous a permis de rencontrer des Cols blancs dans des lieux où œuvrent en majorité des Cols bleus. Cette campagne 2015 a marqué la reprise de la collaboration entre les deux groupes de délégués sociaux.

Nous désirons également exprimer notre reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué au succès de la campagne 2015. Il n'y a pas de petits dons, il n'y a que les dons qui viennent du cœur. ♦

Richard Mc Laughlin, délégué social dévoué

Le départ prématuré d'un homme de cœur

Les membres du Comité des délégués sociaux

Le 20 novembre dernier, notre confrère Richard Mc Laughlin est décédé subitement alors qu'il présidait une réunion extraordinaire du Comité des délégués sociaux dans les locaux du Syndicat.

Nous trouvons du réconfort en se rappelant que Richard nous a quittés dans un moment où il était le plus heureux, soit en train de travailler à l'amélioration continue de la condition humaine et entouré de son équipe – comme il le disait si bien, *Richard et ses drôles de dames*.

Ce triste évènement nous donne l'occasion de rendre hommage à ce grand humaniste qui plaçait la personne au centre de toutes ses interventions.

Richard a débuté sa carrière syndicale en 1995 en devenant délégué syndical à l'imprimerie de la Ville. Il est devenu ensuite délégué social en 2004. Il a tour à tour occupé les fonctions de membre, de secrétaire puis de responsable du Comité des délégués sociaux du SFMM.

La mission de Centraide tatouée sur le cœur

La participation de Richard aux campagnes de Centraide demeurera sa plus belle réalisation. Pendant plus de douze ans, il s'y est consacré avec un dévouement, une motivation et une détermination exemplaires. De discours de motivation en appels à la générosité des Cols blancs, Richard répondait toujours présent pour cette noble cause.

La situation des aînés le touchait particulièrement. Richard rappelait toujours l'importance d'aider les gens à s'aider. C'est pourquoi la mission de Centraide lui tenait tant à cœur. C'était émouvant de l'entendre parler des bienfaits que les personnes aidées par les organismes soutenus par Centraide obtenaient dans leur vie personnelle. ♦

PHOTO FOURNIE PAR LA FAMILLE



Du nouveau au 429

Élections et nomination



Éliane Scofield-Lamarche



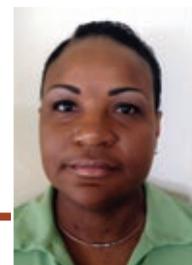
Maryse Picard



Tina Rizzetto

Ces derniers mois ont vu les rangs du Conseil de direction du SFMM ainsi que ceux de son équipe de spécialistes s'enrichir de nouvelles venues. Ainsi, **Éliane Scofield-Lamarche** a accédé au poste de directrice syndicale et représentera les Cols blancs du Bureau du taxi et du Service de police de la Ville de Montréal à l'exception de ceux œuvrant au sein de l'Unité administrative – Application des règlements du stationnement. Pour sa part, **Maryse Picard** agira à titre de directrice syndicale par intérim au nom des Cols blancs du Service de l'évaluation foncière et du Service de la concertation des arrondissements. Maryse remplace **Tina Rizzetto**, qui est entrée en fonction au sein de l'Équipe syndicale du 429 comme agente de griefs. À toutes trois, nos félicitations !

Sept jeunes Cols blancs s'illustrent Certificat d'honneur décerné



Myriam Brizard • Déléguée syndicale et membre du Comité du journal

Le 20 août 2015, sept jeunes sauveteurs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ont fait preuve d'un courage extraordinaire en sauvant de la noyade un jeune garçon de 17 ans à la piscine François-Perreault. En reconnaissance de leur acte de bravoure, la Ville de Montréal a décerné un certificat d'honneur à Marie-Michèle Bergeron, Malek Ferjani, Cesar Augusto Florez Sanchez, Manuela Maria Ortega Stancey, Bianca Landaverde, Manuel Maria Ortega-Stancey et Manuel Molina-Larivière, leur moniteur.

Le fil des événements et des témoignages

Nous avons eu le privilège de rencontrer trois d'entre eux. L'entretien a été bref, mais chaleureux. Ils dégagent un sentiment du devoir accompli. Ils sont conscients de leur responsabilité en tant que sauveteurs et ils ont renouvelé leur désir de continuer avec le même dévouement.

Manuel Molina, qui a dirigé son équipe de main de maître ce jour-là, souligne le professionnalisme dont ses collègues ont fait preuve. Malgré l'urgence de la situation, ils ont su coordonner leurs efforts en pratiquant toutes les manœuvres nécessaires à la prise en charge du jeune garçon dans les plus brefs délais. Chaque membre a joué son rôle au meilleur de ses connaissances et de ses capacités.

« J'ai reçu un signal indiquant que quelqu'un se trouvait au fond de la piscine. Sans hésitation, j'ai sauté à l'eau et j'ai ramené le garçon sur la terre ferme. Je ne sentais pas sa respiration. Son pouls était faible, il semblait être en arrêt cardiorespiratoire.

« Alors que je pratiquais les manœuvres

de réanimation cardiaque et des insufflations simultanées, Marie-Michèle apportait le défibrillateur. Entretemps, Malek s'est joint à moi, car j'ai eu besoin de reprendre mon souffle. Nous le faisons en alternance, tout en respectant un débit régulier.

« Pendant ce temps, les autres membres se chargeaient d'informer le public et d'évacuer la piscine afin d'éviter la panique. Il était important de placer le garçon à l'abri des regards indiscrets et de gens qui seraient tentés de filmer la scène avec leurs téléphones cellulaires. »

Malek, quant à lui, n'a pas manqué de souligner le calme et le sang-froid dont il a dû faire preuve afin de demeurer concentré, car les parents du garçon étaient présents. Ils l'implorait dans une langue étrangère, que lui seul comprenait, de sauver leur enfant. « Certains membres de l'équipe, qui avaient terminé leur quart de travail, sont venus nous prêter mainforte. Nous avons fait preuve d'un bel esprit d'équipe. »

Marie-Michèle, pour sa part, exprime à quel point son objectif n'a pas changé. Elle va continuer de s'impliquer avec la même détermination dans son travail, mais déplore les préjugés négatifs qui ont la vie tenace assis, ils ne foutent rien, etc. » Elle insiste sur les aspects méconnus de son travail, soit la conciliation du respect des règlements et du divertissement des usagers des installations.

Des qualités essentielles

Le métier de sauveteur exige une grande



forme physique, un bon moral, une excellente vision et une bonne hygiène de vie. Pour l'exercer, on doit être vif, avoir un grand sens de responsabilité et être très résistant au stress.

Par des entraînements réguliers, le sauveteur met à jour son savoir-faire et ses techniques. Pratiquer ce métier ne se limite pas à surveiller les abords des piscines. Le maître sauveteur, quant à lui, est le premier intervenant en matière de sécurité aquatique. Il prodigue les premiers soins aux baigneurs en difficulté, intervient en cas d'altercation, reste à l'écoute du public et veille au respect des règlements de sécurité et des mesures de prévention.

Parfois, la vie place sur notre route des gens d'exception. Ces sept sauveteurs sont une source d'inspiration. Ils méritent notre estime et notre soutien. Leurs gestes ont changé la vie du garçon et de toute sa famille.

Les jeunes en général sont souvent victimes de préjugés défavorables, mais ils sont nombreux à s'impliquer dans différentes causes. Cela fait songer que, oui, « aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années ». ♦



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

NOUVEAU CONCOURS

Escapade à Québec

À GAGNER

Trois séjours dans
la fascinante ville de Québec !

À chaque tirage, un gagnant remportera
un forfait d'une valeur de 1000 \$
échangeable à l'Hôtel Royal Palace.

FORFAIT POUR DEUX PERSONNES INCLUANT :

- Deux nuits d'hébergement
- Deux soupers en table d'hôte
- Deux petits déjeuners, et plus encore...

Offert uniquement aux
membres du SFMM (SCFP)



Syndicat
des Cols blancs
de l'île de
Montréal (SCFP)

DATES DES TIRAGES

31 mai 2016

30 septembre 2016

31 janvier 2017



COMMENT PARTICIPER ?

- Devenez un nouveau client
- Demandez une soumission
- Nos clients existants sont automatiquement inscrits

Appelez-nous... c'est peut-être vous, le prochain gagnant !

Obtenez un prix de groupe avec le courtier numéro 1 des Cols blancs !

Pour tous vos besoins en assurance



info@burrowes.ca
514 905-SFMM (7366)

5 décembre 2015 – Fête des enfants « Noël, c'est Minion »



Le Comité du journal

Encore une fois cette année, les enfants des membres du Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal ont été conviés à une fête de Noël tout spécialement préparée à leur intention. Au programme :



cadeaux, jeux gonflables, musique, animation, friandises, conversation avec le père Noël, tirages et bricolage, autant d'ingrédients qui ont fait naître le sourire sur tous les minois.

Nos remerciements aux nombreux bénévoles, aux organisateurs ainsi qu'à l'équipe du Monde de M. Fun, tous des gens dont les efforts conjugués ont su faire de cette journée un succès éclatant.



Gagnants du matin



Alice Donaldson-Laberge, fille de Sara Donaldson, a remporté le bas de Noël.



Jérémie et Lydia Bastien, enfants de Luc Bastien, ont remporté la bicyclette.



Éric Gingras-Vaillancourt a remporté la console Wii U qui a fait l'objet d'un tirage au profit de la Fondation Charles Bruneau.

Gagnants de l'après-midi



Leila Darif-Alaoui, accompagnée de Yasmine, a remporté le bas de Noël.



Simone et Maxim Giroux, enfants de Josiane Montpetit, ont remporté la bicyclette.



Rana Rmili, fille de Jaouad Rmili, a remporté la console Wii U qui a fait l'objet d'un tirage au profit de la Fondation Charles-Bruneau.



DES ÉCONOMIES À L'ABRI DE L'IMPÔT POUR CHANTAL



Godon

**COL BLANC PLEINE
DE PROJETS**

REER-CELLI : Cotisez avant le 29 février 2016
**POUR VOUS SENTIR LIBRE ET PROFITER
PLEINEMENT DES GRANDS JOURS DE VOTRE VIE!**

Pour préparer votre retraite ou pour réaliser vos projets, communiquez avec nos conseillers! Ils vous proposeront des stratégies de placement à la hauteur de vos attentes.

514 526.4971 | DesjardinsMunicipal.com



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais : 1 800 465.2449

DesjardinsMunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4



DesjardinsMunicipal.com/facebook

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2